



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 12 AVRIL 2021 À 20 :00 HEURES par visioconférence.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents à cette visioconférence :

Johanne Fortin, Annie Bergeron (téléphone), Sonia Lefebvre, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

01-042021

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par téléconférence »

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Vérificateurs pour reddition comptes année 2020;
- Renouvellement des assurances responsabilités;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot :
 - Regroupement des OMH;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Suivi Aménagement du parc Central – asphalte appel d'offres;
- Projets Gerbes d'Or – autorisation d'achats par la Municipalité;
- Camping municipal – renouvellement contrat saison 2021;

Nouveaux dossiers:

- Comité de sélection – personnel camp de jour;
- Contrat balayage de rue mécanisé;

Demands d'appui ;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Demandes de contributions financières;
Correspondance et demandes diverses:
• Harmoniser les taxes de services - entretien des chemins;
Points divers :
Période de questions des contribuables;
Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

02-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

03-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de mars tenue le 1er »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

04-042032

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois mars, tenue le 1er, tel que rédigé »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

05-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1er au 31 mars 2021 au montant de 78 516.77 \$»

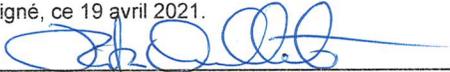
« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 31 mars 2021 au montant de 50 982.59\$»

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-042021.

Signé, ce 19 avril 2021.


Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



- **Vérificateurs pour reddition compte année 2020**

CONSIDÉRANT que la vérification de fin d'année 2020 est à faire;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le mandat est donné à la firme de comptables Mallette;

CONSIDÉRANT que diverses redditions de compte ponctuelles peuvent être demandées en cours d'année selon les besoins;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-042021

« Que le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre entente avec la firme de comptable Mallette pour la réalisation des travaux de vérification de fin d'année »

- **Renouvellement des assurances responsabilités**

CONSIDÉRANT le renouvellement des assurances responsabilités de la Municipalité est prévue pour le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que nous avons ajouté des assurés additionnels soit la CDE et la MDJ, et augmenté quelques valeurs d'immeubles, cela représente une augmentation de la prime totale d'environ 6% par rapport à 2020;

CONSIDÉRANT que nous avons un engagement pour une période de cinq (5) ans avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-042021

« Que le Conseil municipal accepte le renouvellement de l'offre de services en assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec pour une somme de 30 726.01 \$ pour la période du 30 avril 2021 au 30 avril 2022 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-042021.

Signé, ce 19 avril 2021.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Pas de réunion pour le moment. Milot en rodéo n'aura pas lieu cette année. Le bar demeure fermé jusqu'à nouvel ordre, quelques locations permises selon les normes sanitaires.

- **RISISN- service incendie**

Un investissement dans de l'équipement pour les camions du service incendie, soit l'achat de CB qui est obligatoire dans le secteur de la ZEC des Passes et pour l'usine situé dans ce secteur. Aucun feu à ciel ouvert de permis sur notre territoire.

- **OMH de Milot**

Il y a eu une rencontre du conseil d'administration le 11 mars dernier. Discussion sur le regroupement d'OMH et le départ d'une représentante sur le comité madame Pauline Tremblay. La Municipalité devra nommée un autre membre sur le CA. Malheureusement, il y a trois départs de prévus chez les locataires, donc trois logements vacants, il faudrait que l'OMH nous adresse une publicité pour faire l'annonce de la disponibilité de logements dans le Milot-en-Journal.

- **Regroupement des OMH**

CONSIDÉRANT qu'un projet de regroupement des OMH du secteur est sur la table depuis un moment, mais que nous n'avons pas eu d'informations à savoir si c'est réalisable ou pas, et quels seront les impacts;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

08-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal demande à la Ville d'Alma, au conseil d'administration de l'OMH de Milot et de l'OMH d'Alma, un suivi sur le projet de regroupement des OMH suite à l'entente de gestion mise en place depuis plusieurs années afin de savoir ou chacun en est dans ses réflexions »

- **Loisirs, culture**

Rien de spécial, aucune activité, la bibliothèque offre toujours le service selon les recommandations données par le Ministère en tenant compte des normes sanitaires.

Dossiers en cours :

- **Suivi aménagement du parc Central**

Un appel d'offre pour les travaux du terrain de tennis et l'asphalte est en cours, nous devrions transmettre la demande sous peu et avoir les résultats pour la prochaine séance du conseil. Le terrain de fer à cheval se fera dans les débuts avec la pose de la clôture qui est déjà cédulée, on attend le beau temps pour débiter. Après l'asphaltage du terrain viendront les travaux pour le shuffleboard.

- **Projet Gerbes d'Or**

CONSIDÉRANT que le Club les Gerbes d'Or de Saint-Ludger-de-Milot a obtenu des subventions dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, un pour le terrain de fer et shuffleboard en complément du projet de la Municipalité, et l'autre pour des équipements informatiques et de la formation pour les membres et le CA;

CONSIDÉRANT que certains travaux seront réalisés par la Municipalité pour eux, qu'il ne désire pas ouvrir des comptes chez les fournisseurs pour une seule fois et que la personne ressource est la coordonnatrice en développement et loisirs de la CDE, il demande à la Municipalité de faire les achats pour eux et de facturer par la suite;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

09-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accède à la demande du Club les Gerbes d'Or et autorise les achats requis par le comité responsable des projets Nouveaux Horizons, et qu'une facturation soit faite par la suite afin de faciliter l'administration des projets »

- **Camping municipal – renouvellement contrat saison 2021**

CONSIDÉRANT que le camping ouvrira ses portes pour la saison 2021, sous peu, vu les conditions climatiques favorables;

CONSIDÉRANT que les employés de l'an passé ont fait un beau travail et qu'ils sont disponibles et prêts à reprendre du service pour le contrat estival 2021;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

10-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer un contrat d'engagement avec madame Suzanne Tremblay et monsieur Michel Larouche pour agir comme employés au terrain de camping pour la saison 2021, le salaire étant déterminé selon la convention collective en vigueur »

Nouveaux dossiers :

- **Comité de sélection – personnel camp de jour**

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection est requis et qu'il sera restreint afin de permettre les entrevues par voie numérique, soit la coordonnatrice en développement et loisirs de la CDE et un élu;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

11-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENT

« Que le Conseil municipal autorise la formation du comité et nomme l'élu suivant comme représentant de la Municipalité Johanne Fortin, l'engagement officiel des candidats sera entériné à une prochaine séance »

- **Contrat de balayage de rue mécanisé**

CONSIDÉRANT que les travaux de balayage de rue sont requis cette année et que l'entrepreneur "Les équipements SM Inc." nous offre ses services pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT que nous sommes satisfaits du travail effectué depuis quelques années par la compagnie "Les équipements SM Inc." qui effectue le balayage depuis plus de cinq ans sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que nous avons pris la réalisation des travaux de balayage sous juridiction MTQ afin que tous les secteurs soient faits dans une même période;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

12-042021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire trésorière à prendre entente avec monsieur Mailloux et à donner le contrat de balayage des rues et stationnements municipaux incluant la rue Gaudreault (sous juridiction MTQ) à la compagnie "Les équipements SM Inc." pour un montant d'environ 8 200 \$ taxes en sus soit une augmentation de 3% par rapport à l'an passé »

Demandes d'appui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLb);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



13-042021

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« QUE la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois; »

« Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé. »

« QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire. »

Demande de contribution financière

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Harmoniser les taxes de services – entretien des chemins**

Un contribuable du secteur de villégiature du Petit-lac-Saint-Ludger demande s'il est possible d'harmoniser la taxation (foncier ou tarif) du service de déneigement à l'ensemble des secteurs de villégiatures pour la taxation du service de déneigement. Également, il aimerait un équilibre de l'évaluation foncière dans les divers secteurs de villégiature.

Rép. : Le conseil va analyser le service de déneigement au prochain budget, une étude va également être réalisée cet été pour avoir un meilleur portrait de l'état des chemins et des services donnés. Pour ce qui est de l'évaluation foncière, il faut en référer au service d'évaluation qui se base sur les ventes et différents facteurs pour établir les prix (ventes du secteur, services présents, topographie du terrain, accessibilité, etc).

Point divers :

- **a) Contrat de balayage de rue mécanisé**

CONSIDÉRANT que les travaux de balayage de rue sont requis cette année et que l'entrepreneur "Les équipements SM Inc." nous offre ses services pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT que nous sommes satisfaits du travail effectué depuis quelques années par la compagnie "Les équipements SM Inc." qui effectue le balayage depuis plus de cinq ans sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que nous avons pris la réalisation des travaux de balayage sous juridiction MTQ afin que tous les secteurs soient faits dans une même période;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-042021



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire trésorière à prendre entente avec monsieur Mailloux et à donner le contrat de balayage des rues et stationnements municipaux incluant la rue Gaudreault (sous juridiction MTQ) à la compagnie "Les équipements SM Inc." pour un montant d'environ 8 200 \$ taxes en sus soit une augmentation de 3% par rapport à l'an passé »

- **b) Discussion sur la vitesse dans les rues**

Un mot sera mis dans le Milot-en-Journal pour demander aux gens de ralentir et de voir à la sécurité des piétons. Également les dos d'âne seront remis dans certains secteur afin de favoriser le respect de la vitesse.

Période de questions pour les contribuables

Aucune contribuable car nous sommes à huis clos. Nous avons reçu un commentaire qui a été traité dans la correspondance mais aucune question par courriel ou autrement suite à la parution de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 27

15-042021

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »